



Communiqué sur la procédure engagée contre Pascal Verrier

L'APPEP apprend avec satisfaction que le ministère de l'Éducation nationale renonce à se pourvoir en cassation contre l'ordonnance du 7 novembre 2018 du Tribunal administratif de Paris, qui suspend l'arrêté du ministre de l'Éducation nationale de mise à la retraite d'office de Pascal Verrier, professeur de philosophie au lycée Montaigne (Paris).

L'APPEP avait pris connaissance avec soulagement de la décision du 7 novembre 2018 du Tribunal administratif de Paris¹.

Elle déplore cependant que le ministère de l'Éducation nationale n'ait pas entendu sa demande formulée le 26 juin d'abandon de la procédure disciplinaire et de recherche d'une solution conforme à la sauvegarde de l'honneur de Pascal Verrier².

Elle attend aujourd'hui du ministère de l'Éducation nationale qu'il cherche enfin l'apaisement en organisant dans les meilleures conditions la réintégration de Pascal Verrier et en renonçant à une procédure disciplinaire qui n'avait pas lieu d'être.

Paris, le 4 décembre 2018

¹ <https://wp.me/p7cX3r-1uR>

² <https://wp.me/p7cX3r-1s2>